

Département du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal

Arrondissement de

des

SAVERNE

Délibérations du Conseil Municipal

Commune de

DCM 03-2026

ISSENHAUSEN



Date de convocation le 16/01/2026

Séance du 20 janvier 2026

Sous la présidence de M. Le Maire Jérôme GUERREIRO

Secrétaire de séance : Mr Jérôme MUNCH

Elus : 11 - En fonction : 11 - Présents ou représentés 7

Présents : M. KLEIN Marcel, M. GUERREIRO Jérôme, M. WALCK Christian, Mme ISAAC LEMEUNIER Séverine, Mme FORRLER BAUMERT Sabrina,

Absents excusés : Mme TEDONE Audrey, M. METZGER Patrick, M. SAILLEY Michel, M. WENDLING Aurélien

Membres représentés : Mme TEDONE Jessica par Mme FORRLER BAUMERT Sabrina M. FINCK Arnaud par M WALCK Christian

5. Instruction et Vie politique

5.5 Délégations de signature

Documents d'urbanisme : délégation de signature

VU la demande de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, service instructeur des demandes d'urbanisme, l'**ARRETE N°1** prise le 8 juin 2020 doit être complété et précisé la délégation de signature.

VU l'article L.422-7 du code de l'Urbanisme précisant que « *Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* ».

VU la déclaration préalable portant le numéro DP 067 225 26 R0001, déposée au nom de M. Jérôme GUERREIRO, Maire de la commune, et dont il est le déclarant à titre personnel.

Considérant qu'il y a lieu de désigner un autre membre du conseil municipal pour instruire, signer tous les actes et prendre la décision relative à cette déclaration préalable, afin de garantir l'impartialité et la légalité de la procédure ;

Considérant qu'aux termes de l'article susvisé, un membre du Conseil doit être désigné pour la signature des actes d'instruction, la délivrance ou le refus de l'autorisation d'urbanisme ;

Considérant que Mme ISAAC LEMEUNIER Séverine, 2e adjointe au Maire, accepte cette mission ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Prend acte du dépôt de la déclaration préalable DP 067 225 26 R0001 par M. Jérôme GUERREIRO, Maire, qui en est le déclarant à titre personnel.

Désigne en application de l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme, Mme ISAAC LEMEUNIER Séverine, 2e adjointe au Maire, pour :

- instruire la déclaration préalable précitée ;
- signer tous les actes, courriers et décisions administratives relatifs à ce dossier, y compris l'arrêté de non-opposition ou de refus de la déclaration préalable.

Précise que cette désignation est strictement limitée au dossier susvisé et ne constitue pas une délégation générale de signature ;

Précise que M. Jérôme GUERREIRO n'a pas pris part aux débats ni au vote relatifs à la présente délibération.

VOTE

Pour : 5

Abstention :2

Contre : 0

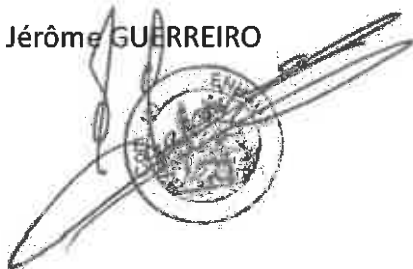
Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le 20 janvier 2026

Le Maire.

Mr Jérôme GUERREIRO



Le secrétaire

Mr Jérôme MUNCH

